
COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS JUDICIAIRES EN GESTION D'ENTREPRISE

ANNUAIRE 2009 /2010



Siège social: 16, rue des Annelets
75019 PARIS
Téléphone: 01 40 23 91 09
Télécopie: 01 53 20 95 91
Email: francoise.rausch@cnejge.fr
Site: www.cnejge.fr

L'édition 2009/2010 de l'annuaire de la Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Gestion d'Entreprise intègre deux parties.

La première partie de ce document traite de la spécificité de l'expertise en gestion d'entreprise et du rôle de la Compagnie.

La seconde partie est consacrée à la présentation des membres de la compagnie et intègre notamment la liste alphabétique des membres, ainsi qu'une brève biographie de chacun d'entre eux avec leurs domaines d'intervention et les secteurs d'activité dans lesquels ils sont plus particulièrement spécialisés.

LA COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS JUDICIAIRES EN GESTION D'ENTREPRISE

HISTORIQUE	7
STATUTS	11
RÈGLEMENT INTÉRIEUR	19
ORGANISATION ET COMITÉ	23

L'EXPERT JUDICIAIRE EN GESTION D'ENTREPRISE

NOMENCLATURE	29
DOMAINES D'INTERVENTION	31
SPÉCIALITÉS	37

LES MEMBRES DE LA COMPAGNIE

LISTE ALPHABÉTIQUE	41
NOTICES BIOGRAPHIQUES DES MEMBRES	43

NOTES

LA COMPAGNIE NATIONALE DES
EXPERTS JUDICIAIRES EN GESTION
D'ENTREPRISE

LE 15 DÉCEMBRE 1980 A ÉTÉ CRÉÉE LA COMPAGNIE DES EXPERTS EN GESTION D'ENTREPRISE, AVEC POUR OBJET DE " RENFORCER ET PROMOUVOIR LA QUALITÉ DES EXPERTISES JUDICIAIRES DANS LES DOMAINES DE LA GESTION DE L'ENTREPRISE "

Les membres fondateurs de la Compagnie étaient :

Robert GANDUR

Jacques FEUILLET

Jacques VIET

Les statuts ont été déposés à la Préfecture de Police de Paris le 17 décembre 1980 (J.O. du 7 janvier 1981).

La Présidence de la Compagnie a été assurée par Robert GANDUR jusqu'en 1999, date à laquelle Françoise RAUSCH a été élue Président et Robert GANDUR, Président d'Honneur.

La Compagnie est devenue Compagnie Nationale et a changé de dénomination pour devenir la Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Gestion d'Entreprise, par décision prise à l'Assemblée Générale du 23 juin 1981.

Depuis sa création, la Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Gestion d'Entreprise a poursuivi sans discontinuer les principales missions qu'elle s'était données, qui incluent notamment:

1 La formation permanente des experts en gestion d'entreprise, au cours de réunions de travail où sont étudiés, soit des thèmes généraux de l'expertise en gestion, soit des études de cas précis.

2 Le rappel aux membres de la Compagnie des règles essentielles de déontologie.

3 L'information des experts sur l'évolution de la jurisprudence et de l'expertise en particulier.

4 La participation aux travaux des fédérations et unions de compagnies d'experts pour améliorer la qualité des expertises judiciaires.

5 L'information aux magistrats, professionnels et consulaires, sur la spécificité de l'expertise en gestion et sur les types de missions que les experts en gestion sont susceptibles d'accomplir.

En effet, se développe dans le monde judiciaire, l'exigence de faire appel aux compétences, sans cesse en évolution, des techniciens rompus à la vie économique, exerçant ou ayant exercé des responsabilités leur permettant d'assister utilement les juges dans ces affaires complexes.

L'expert en gestion d'entreprise, dont la mission est d'éclairer le juge, se doit d'être à la fois un généraliste, pour appréhender l'entreprise dans son ensemble et dans la dynamique qu'elle génère, mais également un analyste capable de comprendre tant les fonctionnements des marchés que l'utilisation des technologies, l'allocation des ressources financières, le fonctionnement des réseaux commerciaux ou l'impact de la concurrence déloyale.

C'est ainsi que l'expert en gestion se différencie de ses confrères dont la compétence et les qualifications dans les techniques qui leur sont propres, ont permis de les distinguer parmi les membres de leur profession ou de leur ordre en tant qu'expert judiciaire. Il devient dès lors plus aisé de situer la place de l'expertise en gestion dans l'ensemble des domaines, dits économiques.

La Compagnie se compose de membres statutaires, de membres adhérents et de membres honoraires. L'adhésion à la Compagnie implique pour ses membres une volonté déterminée de travailler en commun pour

renforcer la qualité de la coopération apportée par ses membres à l'administration de la justice.

Par la loi du 11 février 2004 et son décret d'application du 23 décembre 2004, le droit de l'expertise a été profondément modifié.

En effet, cette loi et son décret d'application redéfinissent les modalités d'inscription et de réinscription des experts sur les listes de cour d'appel et sur la liste nationale, et rappellent également les obligations des experts, notamment en terme de formation.

La Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Gestion d'Entreprise s'est inscrite dans la démarche d'excellence de la loi du 11 février 2004 et a modifié ses statuts de façon à pouvoir intégrer les experts inscrits à titre probatoire sur la liste d'experts établie par une cour d'appel, en qualité de membres adhérents et contribuer ainsi à leur formation.

La Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Gestion d'Entreprise est membre :

- du Conseil National des Compagnies d'experts judiciaires de Justice (C.N.C.E.J) reconnue d'utilité publique par décret du 31 mars 2008,
- de l'Union des Compagnies d'experts près la cour d'appel de Paris (U.C.E.C.A.P)

COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS JUDICIAIRES EN GESTION D'ENTREPRISE

Association déclarée, régie par la loi du 1er juillet 1901

STATUTS

Article 1^{er} : Forme

Il est établi entre les soussignés et toutes personnes qui auront adhéré aux présents statuts et rempliront les conditions ci-après fixées, une association, conforme à la Loi du 1^{er} juillet 1901, qui sera régie par les présents statuts.

Article 2 : Objet

La Compagnie a pour objet :

1 de promouvoir et de renforcer la qualité des expertises et autres missions d'assistance technique de nature judiciaire dans les domaines de la gestion des entreprises ;

2 de veiller à un respect strict des conditions d'exercice des activités d'expert judiciaire ;

3 d'assurer le développement des compétences des experts membres de la Compagnie tant sur les thèmes techniques de la gestion d'entreprise et de ses différentes spécialités que dans le domaine de la procédure propre à l'expertise judiciaire ;

4 de représenter les experts judiciaires spécialistes en gestion d'entreprise auprès des autorités judiciaires du pays et des instances européennes.

Article 3 : Dénomination, Siège et Durée

La dénomination de l'Association est "Compagnie nationale des experts judiciaires en gestion d'entreprise" et le sigle en est C.N.E.J.G.E.

Son siège est fixé à l'adresse du Président en exercice. Il pourra être fixé en tout autre lieu sur décision du Comité. Son adresse postale est celle du Président en exercice. La durée de l'Association est illimitée.

Article 4 : Composition

La Compagnie se compose de membres statutaires et de membres adhérents.

Pour être admis dans la Compagnie en qualité de membre, il faut remplir les conditions suivantes :

a) POUR LES MEMBRES STATUTAIRES

- Être inscrit sur une liste d'experts établie par la Cour de cassation, une cour d'appel ou un Tribunal administratif ou une Cour administrative d'appel, et ce pour l'année en cours lors de la demande d'adhésion ;
- Apporter la preuve d'une expérience professionnelle ou d'une incontestable autorité dans un ou plusieurs domaines d'application de la gestion des entreprises : politique générale et planification, gestion du personnel, politique de produits et commercialisation, organisation et informatique de gestion, finance, etc...;
- Présenter une demande au Président en exercice de la Compagnie qui la transmet au Comité. Elle est alors étudiée selon les formes prévues à l'article 5 ;
- Adhérer aux présents statuts et au règlement intérieur.

b) POUR LES MEMBRES ADHÉRENTS

- Être inscrit à titre probatoire sur la liste d'experts établie par une cour d'appel, et remplir les mêmes conditions 2. 3. 4. énoncées précédemment à l'alinéa a).

Sur proposition du Comité, l'assemblée générale peut conférer la qualité de membre honoraire à tout ancien membre de la Compagnie ne figurant plus sur une liste officielle.

Le Comité de l'Association peut nommer membres d'honneur des personnalités témoignant envers la Compagnie d'un intérêt particulier.

Article 5 : Admission

Les dossiers de candidature sont examinés par le Comité. Il se prononce au scrutin secret, et sans avoir à motiver ses décisions.

Article 6 : Démission, Radiation

La qualité de membre de l'Association, statutaire ou adhérent, se perd par la démission, ou par la radiation prononcée (pour non paiement de la cotisation, ou pour autre motif grave) par le Comité, le membre intéressé ayant été préalablement entendu.

La qualité de membre de l'Association peut se perdre également dans le cas de non-réinscription sur les listes, ou de retrait desdites listes.

Dans ces hypothèses, le cas est étudié par le Comité qui statue.

Les membres adhérents de l'Association perdent automatiquement leur statut de membre s'ils ne sont pas inscrits sur une liste d'experts auprès d'une cour d'appel à la fin de la période probatoire de deux ans.

Les membres démissionnaires ou radiés, ne peuvent prétendre à aucun droit sur les biens de l'Association, ni formuler aucune réclamation sur les sommes versées par eux au titre de cotisation.

Article 7 : Cotisations

Les ressources de la Compagnie proviennent de cotisations annuelles et de droits d'entrée, fixées par l'assemblée générale et qui demeurent inchangées jusqu'à nouvelle décision.

Les cotisations se décomposent en trois éléments constitutifs, indissociables et dus par chaque membre, qu'il soit statutaire ou adhérent :

- La cotisation selon le statut, statutaire ou adhérent,
- Le coût de la formation,
- L'assurance groupe responsabilité professionnelle obligatoire pour chacun des membres.

Pour les membres statutaires, l'absence de paiement de la cotisation pendant deux années entraîne la radiation de droit de la Compagnie, après rappel par courrier recommandé demeuré sans effet à l'expiration d'un délai de trente jours. Cette radiation est prononcée par le Comité.

Article 8 : Comité, organisation

1 La Compagnie est administrée par un Comité composé de cinq membres statutaires au moins et de sept au plus.

2 Le mandat des membres du Comité est de trois ans. Il peut être renouvelé sans limitations.

3 Les fonctions de membres du Comité sont gratuites.

4 Le Comité nomme en son sein le Président de la Compagnie, le ou les deux Vice(s)-président(s), le Secrétaire général et le Trésorier.

5 Les membres de la Compagnie désirant se présenter pour l'élection du Comité devront faire connaître leur candidature huit jours au moins avant la date prévue pour l'assemblée générale auprès du Président de la Compagnie par tout moyen à leur convenance.

Article 9 : Réunions du Comité

Le Comité se réunit sur convocation du Président au minimum deux fois par an ; les séances sont présidées par le Président de la Compagnie.

Le Comité ne peut délibérer valablement que si trois au moins de ses membres sont présents.

Il est tenu un registre des réunions du Comité, daté et signé par le Président et le Secrétaire général.

La représentation n'est pas admise aux séances du Comité.

Article 10 : Attributions du Comité

Le Comité prépare tous les documents nécessaires aux assemblées, dont il met en œuvre les décisions. Il suggère les principales orientations de la politique et des activités, et le cas échéant, les moyens d'y subvenir financièrement.

Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer la Compagnie, sous réserve des droits attribués par l'article 15 à l'assemblée générale.

Lors de son élection, chaque membre du Comité s'engage formellement, outre sa participation aux séances, à prendre en charge une activité spécifique décidée par le Comité.

Article 11 : Attributions du Président

Le Président est chargé d'assurer le bon fonctionnement de la Compagnie.

Entre autres missions, il représente l'Association dans tous les actes de la vie civile, et notamment auprès des organismes judiciaires ; il est investi de tous les pouvoirs à cet effet.

Il a également qualité pour ester en justice au nom de la Compagnie, tant en demande qu'en défense.

Il convoque les assemblées générales et les réunions du Comité.

En cas d'absence ou de maladie, il est remplacé par un Vice-président ou par tout autre membre du Comité spécialement délégué par celui-ci.

Article 12 : Attributions du Secrétaire Général

Le Secrétaire général rédige les procès-verbaux des réunions de la Compagnie, prépare et envoie les convocations et conserve les archives.

Article 13 : Attributions du Trésorier

Le trésorier veille au recouvrement des cotisations, perçoit toutes sommes et en donne quittance ; il acquitte toutes dépenses autorisées par le bureau, tient les livres comptables, conserve toutes pièces à l'appui et rend compte au Comité ; il effectue tous dépôts et retraits de fonds sur le ou les comptes bancaires ouverts au nom de la Compagnie ; il établit à la fin de chaque année civile un bilan et un compte de résultat qu'il soumet au Comité ; il prépare un rapport financier pour l'assemblée générale.

Article 14 : Assemblée générale ordinaire - organisation

1 COMPOSITION

L'assemblée générale ordinaire comprend tous les membres de l'Association, à quelque titre qu'ils y soient affiliés.

Les membres statutaires ont voix délibérative, les membres adhérents ont voix consultative.

2 RÉUNION

L'Assemblée se réunit chaque année avant le 30 juin pour statuer sur l'exercice clos le 31 décembre de l'année précédente.

Au moins vingt jours avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqués par les soins du Président.

Le Président, assisté des Vice-présidents, préside l'Assemblée.

3 QUORUM

Pour délibérer valablement, les assemblées générales ordinaires doivent réunir au moins la moitié des membres statutaires de la Compagnie. Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est levée et reportée à quinzaine ; de nouvelles convocations sont envoyées aussitôt et, à cette seconde séance, la délibération peut avoir lieu quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des votants à voix délibérative.

4 ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est indiqué sur les convocations.

Chaque membre admis à l'assemblée a la faculté de faire ajouter à l'ordre du jour toute question l'intéressant s'il en communique le texte au moins deux jours avant la réunion.

Article 15 : Attributions de l'assemblée générale ordinaire

Le Président fait un rapport complet sur :

- l'activité de l'Association, et donne la liste exhaustive des actions, travaux accomplis, depuis la dernière Assemblée ;
- la politique envisagée par le Comité pour l'année en cours ;
- les moyens financiers qui sont nécessaires pour mener à bonne fin cette politique, et notamment la modification éventuelle du taux des cotisations ;
- les nouvelles adhésions reçues, et les départs enregistrés.

L'Assemblée se prononce par un vote, émis au premier tour à la majorité absolue des votants à voix délibérative, et sur candidatures reçues par le Président par écrit dix jours au moins avant l'assemblée.

Article 16 : Assemblée générale extraordinaire

Sur décision du Comité, ou sur la demande de la moitié plus un des membres à voix délibérative de la Compagnie, le Président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, suivant les formes prévues aux articles 14 et 15.

Cette convocation intervient notamment en cas de projet de modification des statuts.

Article 17 : Règlement intérieur

Un règlement intérieur est établi par le Comité qui le fait approuver par l'assemblée générale ordinaire.

Ce règlement fixe les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'organisation et à l'administration interne de l'Association.

Article 18 : Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres à voix délibérative ou représentés à l'assemblée générale, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par celle-ci, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la Loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

ORGANISATION DE LA COMMISSION D'ADMISSION ET PROCÉDURE D'ADMISSION

SECTION 1 : ADHÉSION À LA COMPAGNIE

La Compagnie comporte deux catégories de membres : les membres statutaires et les membres adhérents.

L'adhésion en qualité de membre statutaire comporte des engagements dont sont dispensés les membres adhérents ; pour ceux-ci, les critères d'admission et les formalités d'adhésion sont allégés.

A | Critères d'admission

Ils sont de trois ordres :

- a) une expérience et une autorité avérées dans l'un des domaines de la gestion des entreprises ;
- b) une aptitude confirmée à traiter et à maîtriser les trois aspects de l'expertise judiciaire : réunion d'expertise, analyse du dossier, rédaction du rapport ;
- c) une volonté de jouer un rôle personnel d'animation au sein de la Compagnie, en participant à ses activités : groupes de travail, organisation de manifestations, mise au point de documents, etc.
- d) pour les membres adhérents, la volonté d'atteindre un niveau de compétence suffisant en matière de procédures et méthodologies expertales.

La procédure d'admission a pour objet d'établir entre l'expert et les membres du Comité une relation suffisamment poussée pour permettre à l'un et aux autres d'éviter toute ambiguïté, et partant tout malentendu, surtout sur le troisième critère.

B | Formalités

L'expert souhaitant rejoindre la Compagnie remplit un formulaire établi en fonction des critères d'admission.

Pour les candidatures au titre de membre statutaire, il est joint à titre confidentiel un rapport d'expertise récent.

Pour les deux catégories de candidats, et conformément à l'article 5 des statuts, le Comité se prononce alors sur l'admission au scrutin secret, et sans avoir à motiver sa décision.

C | Dossier à établir

Le dossier à établir en vue de l'adhésion comporte les documents suivants :

Pour **les membres adhérents** :

- une demande d'adhésion ;
- un résumé biographique.

Pour **les membres statutaires**, en complément :

- l'analyse en quelques lignes des missions d'expertise en gestion les plus significatives, en faisant chaque fois ressortir clairement :

- la nature économique réelle de la mission (et non les termes qu'aura pu énoncer la décision commettant l'expert);
- en quoi a consisté le point-clef de la mission, c'est-à-dire la difficulté technique dont la solution était préalable à la poursuite de l'instance, et imposait le recours à un expert.

Ces deux derniers documents seront utilisables par la Compagnie dans ses publications :

- une photocopie de l'état des missions en cours ou terminées, tel qu'établi chaque année pour le service du contrôle des experts, et sur trois années ;
- à titre strictement confidentiel, un rapport d'expertise récent, réalisé exclusivement par l'expert.

SECTION 2 : DISPOSITIONS DIVERSES

Les membres s'interdisent de faire état de leur appartenance à la Compagnie sur leurs documents professionnels tels que papiers à lettres, cartes de visite, etc., ainsi que tout document communiqué dans le cadre d'une expertise.

Les réunions trimestrielles de formation de la Compagnie permettent d'améliorer les compétences expertales des membres par un partage de connaissances et des analyses pratiques faites en commun. Ces discussions sont couvertes par la confidentialité la plus stricte. Elles ne représentent en aucune façon la position de la Compagnie sur les sujets abordés et seul le Président en exercice a capacité pour émettre ou indiquer une opinion ou un avis pour la Compagnie.

Tout manquement à cette règle de confidentialité entraîne des sanctions décidées par le Comité pouvant conduire à la radiation d'un membre.

Tout membre de la Compagnie se doit d'avoir un comportement d'éthique et de qualité tant dans ses relations avec les corps constitués qu'avec les autres experts.

SECTION 3

- a) La cotisation auprès de la Compagnie sera scindée en trois parties, l'une correspondant à la cotisation prise comme une contribution de caractère associatif, l'autre étant considérée comme la participation aux coûts de formation tels que le pratique la Compagnie lors de ses réunions, et la dernière représentant l'assurance groupe responsabilité professionnelle obligatoire.
- b) Les membres recevront dans les six semaines suivant la fin de chaque exercice une attestation de la Compagnie qui fera état du montant de cette contribution aux frais de formation et de leur présence aux différentes réunions de la Compagnie.
- c) L'assurance responsabilité professionnelle qui est souscrite par la Compagnie est obligatoire et s'ajoute au montant de la cotisation.

La Compagnie est administrée par un Comité

Le Comité nomme en son sein :

- Le Président de la Compagnie
- Le ou les Vice(s)-président(s)
- Le Secrétaire général
- Le Trésorier

COMPOSITION DU COMITÉ

Président d'honneur :

Fondateur : **GANDUR Robert** (1931- †2001)

Président :

RAUSCH Françoise

16, rue des Martyrs

75009 PARIS

Email : francoise.rausch@cnejge.fr

Tél. : +33(0)1 40 23 91 09

Port. : +33(0)6 21 31 00 22

Fax : +33(0)1 53 20 95 91

Vice-Présidents :

APFEL Claude

86, boulevard Malesherbes

75008 PARIS

Email : claude.apfel@cnejge.fr

Tél. : +33(0)1 42 89 21 10

Fax : +33(0)1 42 89 21 10

POISSONNIER Yves

181 bis, rue Lecourbe

75015 PARIS

Email : yves.poissonnier@cnejge.fr

Tél. : +33(0)1 40 50 00 56

Fax : +33(0)1 40 50 00 85

ROMÉRO Jean-Michel

18, avenue Custine

95210 Saint Gratien

E-mail : romerojm@aliceadsl.fr

Tél. : +33(0)1 41 40 15 15

Fax : +33(0)1 39 89 02 95

Secrétaire général :

ROSTOKER Jean-Yves

10, rue Cardin

75016 PARIS

Email : jean-yves.rostoker@cnejge.fr

Tél. : +33(0)1 42 24 62 62

Fax : +33(0)1 45 20 70 06

Trésorier :

DARNEAU Jean-Paul

Rue de Neguelou

Z.A. Les Mousselières

30133 LES ANGLES

Email : jean-paul.darneau@cnejge.fr

Tél. : +33(0)4 90 25 60 95

Fax : +33(0)4 90 25 27 46

L'EXPERT JUDICIAIRE EN GESTION D'ENTREPRISE

EXTRAIT DE LA NOMENCLATURE PRÉVUE À L'ARTICLE 1^{ER} DU DÉCRET DU 23 DÉCEMBRE 2004

Arrêtés du 10 juin 2005 et du 12 mai 2006

Art.1 | Les listes d'experts, prévues à l'Article 1 du décret du 23 décembre 2004 susvisé, sont dressées par les cours d'appel, conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. A, B, etc.), en rubriques (A.1, etc.), et en spécialités (A.1.1.).

Conformément aux dispositions de l'Article 2 de la loi du 29 juin 1971, modifiée par la loi du 11 février 1994, les experts sont :

- Soit inscrits en période probatoire pour 2 années.
- Soit réinscrits pour 5 années.

D | ÉCONOMIE ET FINANCE

D-01	COMPTABILITÉ
D-01.01	Exploitation de toutes données chiffrées, analyse de l'organisation et systèmes comptables
D-01.02	Comptabilités spéciales (comptes consolidés, banques, comptabilité publique, assurances)
D-02	ÉVALUATION D'ENTREPRISE ET DE DROITS SOCIAUX
D-03	FINANCES
D-03.01	Finance d'entreprise
D-03.02	Marchés financiers et produits dérivés
D-03.03	Opérations de banque et de crédit
D-03.04	Opérations d'assurance et de gestion des risques
D-03.05	Opérations financières internationales

D-04

D-04.01

D-04.02

D-04.03

D-04.04

D-04.05

GESTION D'ENTREPRISE

Analyse de gestion

Contrefaçons, concurrence déloyale

Distribution commerciale, franchises, concessions

Étude de marchés

Stratégie et politique générale d'entreprise

D-05**GESTION SOCIALE (conflits sociaux)****D-06**

D-06.01

D-06.02

FISCALITÉ

Fiscalité personnelle

Fiscalité d'entreprise

D-07**DIAGNOSTIC D'ENTREPRISE**

Mandats ad hoc et expertises

(art. L.611-3 du Code de Commerce)

Expertises

(art. L.813-1 du Code de Commerce)

Au cours de la dernière décennie, la vie de l'entreprise est devenue plus complexe.

En effet,

- la globalisation au niveau mondial des marchés ;
- les changements de l'environnement économique rapides, voire radicaux ;
- l'évolution des technologies et, surtout, des méthodes et du savoir-faire ;
- les transformations des structures économiques et de l'environnement financier, l'importance croissante accordée aux critères et ratios d'analyse ;

ne permettent souvent pas d'apprécier des situations sur les seules approches quantitatives que fournissent les comptes a posteriori.

Les experts en gestion, membres de la Compagnie, sont des professionnels de la gestion de l'entreprise qui ont acquis l'expérience de l'expertise judiciaire et l'ont intégrée dans leurs compétences professionnelles reconnues.

Leur intervention est économique, plutôt que technique, synthétique tout autant qu'analytique.

Elle est autant qualitative que quantitative et souvent orientée vers l'avenir, plutôt que vers le passé.

Les domaines d'intervention des experts en gestion, membres de la Compagnie, sont aussi divers que la vie économique elle-même et incluent notamment :

1 | Des interventions à caractère économique

L'expertise en gestion revêt, tout d'abord, une nature économique.

L'expert en gestion ne peut se désintéresser des politiques de développement et de soutien de l'économie au niveau régional, national, voire maintenant européen et mondial.

L'influence de la macro économie sur la vie de l'entreprise suppose d'inscrire l'entreprise dans son environnement de marché et donc d'effectuer une analyse marketing.

2 | Une approche synthétique

L'intervention de l'expert judiciaire en gestion est fréquemment synthétique. Certes, on lui demandera souvent son avis sur un point précis et limité, ne mettant pas en cause le fonctionnement général de l'entreprise ; mais dans un nombre croissant d'affaires, et notamment pour tout ce qui ressort des entreprises en difficulté, il lui faudra prendre en compte globalement l'interaction d'éléments industriels, économiques et sociaux.

Même si la question qui lui est soumise ne concerne qu'un des aspects de la vie de l'entreprise, il serait regrettable et peu conforme à l'esprit de son intervention qu'il en ait une approche trop étroite.

Cette nature synthétique et globale de l'intervention de l'expert en gestion peut faire de lui, dans certaines procédures, le maître d'œuvre d'opérations d'expertise complexes.

3 | Une approche qualitative autant que quantitative

Comme la plupart des techniciens et consultants, l'expert en gestion se doit de justifier le plus fréquemment ses avis par des analyses et des calculs clairs.

La vie de l'entreprise engendre des données chiffrées fréquentes et abondantes.

Bien évidemment, ces informations sont, en premier lieu, les données comptables, mais aussi extra-comptables intégrées dans ce qu'on appelle communément le système d'information de l'entreprise.

L'expert en gestion sera appelé à manier ces statistiques

lorsqu'elles existent : les unes seront économiques ou financières (ex. : indices de prix, de production ou de salaires, taux d'intérêts, etc.) ; d'autres seront de nature plus commerciales (ex. : évolution des quantités produites, performances commerciales des réseaux , parts de marché).

Il devra également prendre en compte les informations sur l'environnement économique.

Lorsque des données comptables existent, l'expert en gestion s'y réfère, soit pour les utiliser, soit au moins pour y recouper les analyses pratiquées par ailleurs (ex. : un préjudice invoqué et chiffré de façon extra-comptable devra être retrouvé au moins sous forme de présomptions dans la comptabilité générale).

Pourtant, l'utilisation de données chiffrées ne constitue pas le seul domaine de l'expertise en gestion, ni même son aspect le plus significatif.

4 | L'approche de l'expert en gestion, en l'absence d'informations comptables suffisantes

Il existe au moins deux hypothèses dans lesquelles l'intervention de cet expert ne pourra plus être entièrement étayée par des chiffres :

- dans l'analyse d'évènements passés, lorsque toutes les données souhaitables ne sont pas disponibles ;
- dans son avis sur l'avenir, car alors les chiffres, même lorsqu'ils existent, sont incertains et aléatoires (cas de prévisions et de budgets).

Mais toujours est-il qu'il ne peut, sans faillir à sa mission, se cantonner à un simple constat de carence en l'absence d'éléments disponibles, et suggérer au magistrat de renvoyer dos-à-dos les parties.

Alors, Premier Président de la Cour de cassation, Monsieur Pierre Drai, avait clairement défini en juin 1989, devant les membres de la Compagnie, ce qu'est le devoir de l'expert confronté à une telle situation :

“ Même lorsqu'il se trouve dans l'impossibilité de réunir des éléments de preuve totalement incontestables, l'expert se doit d'aider le juge à prendre sa décision ; c'est en tant que spécialiste d'une profession qu'il est consulté, et c'est en cette qualité qu'il doit émettre son avis, tel que son expérience le lui suggère.

Néanmoins, dans une telle situation, le devoir de l'expert est d'exposer clairement et pas à pas le cheminement qui l'aura conduit à ses conclusions, de sorte que le juge puisse participer au développement des raisonnements qui les justifient “.

Il faut donc souligner que l'un des aspects de l'expertise en gestion est de traiter des éléments non quantifiables et d'en tirer des avis dont les conséquences, elles, le seront.

Les évaluations dynamiques d'entreprise

Entre les méthodes classiques d'évaluation d'entreprise ou de parts sociales et les méthodes dynamiques qui collent à la réalité des préoccupations de l'acheteur et du vendeur, existent les mêmes différences qu'entre la comptabilité, même moderne, et la gestion.

Comme la comptabilité, les méthodes classiques sont basées sur l'observation du passé ou, au mieux, sur son interprétation et son extrapolation.

Or, ce qui intéresse l'acheteur et le vendeur, c'est l'avenir. Une méthode d'évaluation dynamique consiste à exprimer la valeur de l'entreprise, en fonction de la valeur actualisée, c'est-à-dire actuelle, des bénéfices raisonnablement anticipés.

Une autre méthode dynamique consiste, pour l'acquéreur, à actualiser l'ensemble des sorties et entrées de trésorerie qui résultera de l'acquisition.

Dans les deux cas, l'évaluation dynamique demande l'expérience d'un gestionnaire capable d'apprécier les prévisions concernant le marché, les actions commerciales et la politique industrielle de l'entreprise.

L'analyse des comportements

L'expert en gestion doit fréquemment se prononcer sur des comportements d'hommes, qualitatifs, par nature (ex. : Tel cadre d'entreprise s'est-il comporté en dirigeant de fait ? Tel directeur général a-t-il été imprudent ou incompetent ? Tel autre a-t-il commis un abus de biens sociaux en prélevant une rémunération excessive ?).

De ce fait, l'expert en gestion sera amené à donner son avis sur l'application des règles d'éthique professionnelle.

Les évaluations de préjudices

Un secteur majeur fréquent d'intervention des experts en gestion est l'évaluation de préjudices économiques, commerciaux et financiers.

L'évaluation, notamment du préjudice d'exploitation, est bien davantage qu'un exercice de contrôle comptable. Il nécessite fréquemment une connaissance et une expérience de l'exploitation industrielle et/ou des différents aspects du marketing de l'entreprise : y a-t-il eu ou non perte de production, perte de ventes, perte de parts de marché, atteinte à l'image de marque...

LES QUALIFICATIONS DES MEMBRES DE LA COMPAGNIE NATIONALE DES EXPERTS JUDICIAIRES EN GESTION D'ENTREPRISE LEUR PERMETTENT D'INTERVENIR DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

- Évaluation d'entreprise, d'actifs incorporels et de marques
- Commissariat aux apports
- Actes anormaux, fautes de gestion, abus de biens sociaux
- Analyse de gestion financière
- Concurrence déloyale, contrefaçon, abus de position dominante
- Distribution commerciale, concession, franchise
- Études de marché, marketing, statistiques économiques et commerciales
- Exécution des contrats
- Évaluation de préjudices économiques et financiers
- Diagnostic d'entreprise
- Expertise de gestion ou dite de minorité
- Évaluation de l'opportunité de décisions de gestion : informatisation, recrutement, investissement, lancement de nouveaux produits, présence sur de nouveaux marchés
- Évaluation des diligences des conseils de l'entreprise
- Organisation des structures et de la production de l'entreprise
- Assistance pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de redressement et de restructuration pour les entreprises en difficultés ou dans le cas de procédures collectives
- Stratégie et politique générale d'entreprise
- Gouvernement d'entreprise
- Conseil de tout associé ou actionnaire dans l'exercice de ses droits à communication de tout document de l'entreprise

Toutes ces interventions peuvent avoir, pour cadre, soit l'expertise judiciaire traditionnelle, soit des désignations faites à d'autres titres par les magistrats, par exemple, et sans que ces références soient limitatives.

Art. 1843-4 du Code Civil

Art. 1592 du Code Civil

Art. 144 du décret du 23 mars 1967

Art. 226 de la loi du 24 juillet 1966 (expertise de minorité)

Loi du 15 octobre 1981, sur l'intervention du parquet dans les procédures collectives

Loi du 25 janvier 1985, sur le redressement judiciaire

Art. 48 du décret du 3 juillet 1978

LES MEMBRES DE LA COMPAGNIE

ARMAND-PRÉVOST Michel

Membre d'honneur

Avocat à la Cour

Ancien Conseiller à la Cour de cassation

APFEL Claude

Expert honoraire

Cour de cassation

cour d'appel de Paris

Vice-président de la Compagnie

BOUCHON François

Cour de cassation

cour d'appel de Paris

BRUYAS Michel

Expert honoraire

Cour de cassation

cour d'appel de Lyon

DARNEAU Jean-Paul

cour d'appel de Nîmes

Trésorier de la Compagnie

DUMONT Jean-Luc

Cour de cassation

cour d'appel de Paris

Chambre de Commerce International

ETLIN Alain-Philippe

cour d'appel de Paris

FOUSSÉ Jean-Louis

Ancien expert

cour d'appel de Paris

FAURY Didier

Cour de cassation

cour d'appel de Paris

Cour administrative d'appel de Paris

FRANCK Michel

cour d'appel de Paris

GUTTIERES Lucien

cour d'appel de Paris

Cour administrative d'appel de Paris

JACQUOT Guy
cour d'appel de Paris

LOEPER Pierre
Cour de cassation
cour d'appel de Paris
Cour administrative d'appel de Paris

MAREUIL Gérard
Cour de cassation
cour d'appel de Paris

NUSSEMBAUM Maurice
Cour de cassation
cour d'appel de Paris
Tribunal administratif de Paris

POISSONNIER Yves
Expert honoraire
Cour de cassation
cour d'appel de Paris
Cour administrative d'appel de Marseille
Vice-président de la Compagnie

PONTHUS Pierre
cour d'appel de Paris

RAUSCH Françoise
Cour de cassation
cour d'appel de Versailles
Président de la Compagnie

ROMÉRO Jean-Michel
cour d'appel de Versailles

ROSTOKER Jean-Yves
cour d'appel de Paris
Secrétaire Général de la Compagnie

VERRECCHIA Laurent
cour d'appel de Paris
Cour administrative d'appel de Paris et de Versailles

ZNATY David
Cour de cassation
cour d'appel de Paris
Chambre de Commerce Internationale

ABRÉVIATIONS

C. cass	Liste nationale de la Cour de cassation
ca	Listes des cours d'appel
CAA	Listes des Cours administratives d'appel
TA	Listes des Tribunaux administratifs

ADRESSE

18, rue de Marignan - 75008 PARIS
Téléphone : +33(0)1 56 88 02 10
Télécopie : +33(0)1 42 25 13 11
Email : armandprevost@orange.fr

Né le 19 avril 1943

DIPLÔMES / FORMATION

Docteur en Droit
Licencié ès lettres
Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris
Diplôme universitaire de médiateur

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Avocat à la Cour

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Juriste d'entreprise

Compagnie financière de Suez (1970-1984)
Banque Monod (1984-1986)
Socpresse (1986-1994)

Juge consulaire

Tribunal de commerce de Paris (1980-1993)

Magistrat

Cour de cassation - Conseiller en service extraordinaire
(1995-2000)

Expert international

Directeur du projet Tacis (Union Européenne) "Legal
protection for economic operators" Russie (1999-2001)

Avocat

Barreau de Paris (depuis septembre 2000)

APFEL Claude

Expert honoraire

C. cass, ca Paris

Expert judiciaire depuis 1976

ADRESSE

7, rue Gustave Flaubert - 75017 Paris

Mobile : +33(0)6 07 86 55 53

Télécopie : +33(0)1 43 80 98 26

Email : CMAPFEL@aol.com

Né le 3 avril 1931

DIPLÔMES / FORMATION

Ingénieur de l'École Spéciale des Travaux Publics (ETP)

Ingénieur Européen (EUR - ING)

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Ingénieur consultant en BTP

Arbitre

Médiateur et Conciliateur

DOMAINES D'INTERVENTION

Grandes entreprises de BTP

Diagnostic d'entreprises de bâtiment

Règlements de conflits techniques et juridiques

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

BTP

AUTRES TITRES

Expert arbitre CCI

Président de Chambre honoraire au tribunal de commerce de Paris

Conseiller du Président de la Compagnie des Ingénieurs

Experts près la cour d'appel de Paris

Membre de l'A.F.P.

Vice-président de la Compagnie Nationale des Experts

Judiciaires en Gestion d'Entreprise

Membre de la Compagnie Nationale des Experts agréés

par la Cour de Cassation

Chevalier de l'Ordre National du Mérite

BOUCHON François

C. cass, ca Paris

Expert judiciaire depuis 1979

Rubrique nomenclature :

D01.01, D03.01

ADRESSE

33, avenue de Suffren - 75007 Paris

Téléphone : +33(0)1 47 34 35 44

Télécopie : +33(0)1 42 73 02 47

Email : francois.bouchon@club-internet.fr

Né le 6 mai 1943

DIPLÔMES / FORMATION

Licencié en Sciences Mathématiques

Licencié en Droit

Expert-comptable diplômé

A noter que les deux licences ont été obtenues avant la Réforme créant la maîtrise et sont l'équivalent de celle-ci

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Expertise, conseil d'entreprise

Audit légal et contractuel

DOMAINES D'INTERVENTION

Évaluation de préjudices

Divers

BIBLIOGRAPHIE

"L'évaluation des préjudices subis par les entreprises"
(LITEC 2002)

AUTRES TITRES

Membre des :

Compagnie des Experts agréés par la Cour de cassation
Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation

Compagnie Nationale des Experts Financiers et Fiscaux

Compagnie Nationale des Experts Comptables Judiciaires

Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes

Ordre des Experts comptables

BRUYAS Michel

Expert honoraire

C. cass, ca Lyon

Expert judiciaire depuis 1987

ADRESSE

9, rue Robert - 69006 LYON

Tél. +33(0)4 72 83 94 83

Fax +33(0)4 72 83 94 84

Email : michelbruyas@wanadoo.fr

Né le 4 août 1936

DIPLÔMES / FORMATION

Diplôme d'expertise comptable

Licence en droit, option sciences économiques

PROFESSION

Expert-comptable / Commissaire aux comptes

DOMAINES D'INTERVENTION

Comptabilité et Finances

Diagnostic d'entreprises

Évaluation d'entreprises

Estimation de préjudices industriels, commerciaux et financiers

Recherche des délits financiers et des actes anormaux de gestion

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Pénal financier

Entreprises industrielles et commerciales

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1965 création d'une société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

1989 associé du cabinet DELOITTE & ASSOCIES

2000 création d'une société dédiée à l'expertise financière et au conseil

AUTRES TITRES - EXPÉRIENCES

1982 Président honoraire de la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes

2000 Président honoraire de la section lyonnaise de la Compagnie Nationale des Experts Comptables Judiciaires

2003 Président honoraire de la Compagnie
Générale des Experts Judiciaires près la
cour d'appel et les juridictions administratives
de Lyon

DARNEAU Jean-Paul

ca Nîmes, CCA Marseille

Expert judiciaire depuis 1985

Rubrique nomenclature :

D04.01, D04.02, D04.03, D04.04 et D04.05

ADRESSE

Rue de Neguelou - ZA Les Mousselières
30133 LES ANGLES (A proximité d'Avignon)
Téléphone : +33(0)4 90 25 60.95
Télécopie : +33(0)4 90 25 27 46
Email : jpdarneau@wanadoo.fr

Né le 15 août 1953

DIPLÔMES / FORMATION

Diplômé d'études comptables supérieures
Certifié d'études juridiques et fiscales

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Conseil d'entreprise - Expert financier
Associé gérant du Cabinet d'Expertise et Finance

DOMAINES D'INTERVENTION

Actes anormaux de gestion, responsabilité des dirigeants,
préjudices financiers
Analyse financière, diagnostic d'entreprise
Évaluation d'actions
Expertise de minorité
Analyse des relations avec les organismes financiers
Concurrence déloyale

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

PME - PMI - Grandes entreprises - Banques

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1973-1984 Auditeur et Réviseur comptable
Depuis 1985 Conseil d'entreprise et Expert auprès
des tribunaux

AUTRES TITRES

Compagnie des Experts de Justice près la cour d'appel de Nîmes

Compagnie Nationale des Experts Judiciaires en Finance et
Diagnostic
Compagnie des Experts près la Cour Administrative d'Appel
de Marseille
Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation
Association Française d'Arbitrage
Centre d'Expertise de la Chambre de Commerce
Internationale de Paris

DUMONT Jean-Luc

C. cass - ca Paris - CCI

Expert judiciaire depuis 1984

Expert de la Chambre de Commerce

Internationale depuis 1988

Rubrique nomenclature :

D01, D03

ADRESSE

JLD Expertise & Conseil

5, rue Alfred de Vigny - 75008 Paris

Téléphone : +33(0)1 45 63 57 23

Télécopie : +33(0)1 45 63 37 23

Email : jean-luc.dumont@wanadoo.fr

Né le 22 avril 1946

DIPLÔMES / FORMATION

Diplômé d'Etudes Supérieures de Droit (Paris)

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Diplômé expert comptable en France et aux USA

(certified public accountant)

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Expert financier

Administrateur de sociétés indépendant

DOMAINES D'INTERVENTION

Analyse financière et diagnostic d'entreprise

Ingénierie financière (fusion, scissions, apports, opérations de LBO)

Évaluation globale de société ou de parts et actions ou de parités

Évaluation financière de préjudice commercial et industriel

ou lié à une perte d'exploitation

Prévisions d'exploitation, de trésorerie, "business plan"

Expertise de minorité

Responsabilité financière des dirigeants

AUTRES TITRES / EXPÉRIENCE

Représentant français au Board de l'International Accounting Standards Committee (1985-1997) et au

Board de l'International Public Sector Accounting Standards Board (depuis 1998)

ENSEIGNEMENT

Ancien professeur à l'European Business School

Ancien professeur à ESSEC et à HEC

Ancien Maître de conférence à l'École Nationale d'Administration

PUBLICATIONS

Nombreux articles et conférences en France et à l'étranger sur le contentieux des cessions de sociétés (clauses de révision des prix et de garantie de passif), sur la normalisation comptable internationale dans le secteur privé et dans le secteur public, et sur les principes comptables anglo-saxons et internationaux

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Vice-président Directeur Général du groupe d'audit et de conseil Salustro Reydel (1995-1999)

Fondateur et Président du Conseil de Surveillance de la Société de services informatiques CARTESIS (1990-2002)

ETLIN Alain-Philippe

ca Paris

Expert judiciaire depuis 1978

Rubrique nomenclature :

D04.01, D04.03

ADRESSE

15, rue du Louvre - Bât. 1 - 75001 Paris

Téléphone : +33(0)1 41 78 50 00

Télécopie : +33(0)1 48 99 88 22

Email : etlin@acofi.fr

Né le 25 février 1950

DIPLÔMES / FORMATION

Diplômé Sciences Po, Paris

Maître ès sciences de gestion

Diplômé d'expertise comptable

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Président Directeur Général de ACOFI SA et ACCO, sociétés d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

DOMAINES D'INTERVENTION

Comptabilité, Analyse financière

Diagnostic et évaluation d'entreprises et d'apports

Responsabilité et compétence des dirigeants

Fautes de gestion, extension de passif

Délits assimilables à la banqueroute

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Petites et moyennes entreprises - Franchise et commerce organisé

AUTRES TITRES

Président du Groupe des professions libérales, juridiques et judiciaires des Anciens élèves de l'Institut d'études politiques de Paris (Sciences Po)

Membre du Collège des Experts de la Fédération Française de la Franchise

FAURY Didier

C. cass - ca Paris - CAA

Expert judiciaire depuis 1991

Rubrique nomenclature :

D01, D01.01, D01.02, D02

ADRESSE

140 boulevard Haussmann - 75008 Paris

Téléphone : +33(0) 1 53 83 85 00

Télécopie : +33(0) 1 42 25 66 21

Email : didier.faury@proreviser.fr

Né le 20 octobre 1952

DIPLÔMES / FORMATION

Maîtrise de droit privé - 1974

DES Droit des Affaires (3ème cycle Paris I) - 1975

Diplômé de l'Institut de Droit des Affaires (Paris II) - 1977

Diplômé expert comptable - 1982

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Expert comptable

DOMAINES D'INTERVENTION

Audit légal et contractuel (fusions acquisitions)

Evaluation d'entreprises

Assistance aux litiges (judiciaires, arbitrage)

Evaluation de préjudices (concurrence déloyale, contrefaçon, ...)

FOUSSÉ Jean-Louis

Ancien expert ca Paris

Expert judiciaire depuis 1994

Rubrique nomenclature :

D04.01

ADRESSE

37, rue de Chézy - 92200 Neuilly
Téléphone : +33(0)1 47 22 70 86
Télécopie : +33(0)1 47 22 55 13
Email : jl.fousse@wanadoo.fr

Né le 4 janvier 1938

DIPLÔMES / FORMATION

HEC - 1960
Stanford MBA - 1962
Qualifié OPQCM

LANGUES

Anglais - Espagnol

PROFESSION

Conseil d'entreprise

DOMAINES D'INTERVENTION

Évaluation de préjudices commerciaux, économiques et financiers
Diagnostic d'entreprise : plans de redressement, de développement
Prix de revient et de cession
Études de marché, distribution, franchise

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Agroalimentaire, mécanique, automobile (sous-traitants),
réseaux de franchise, sociétés de services
Entreprises internationales
PME - PMI

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1966-68	Johnson et Johnson, Pharmacie - DAF
1968-72	Général Mills, Agroalimentaire - DAF
1973-76	Corning France, Verre technique - DAF
1976-79	Ratier-Forest GSP, Aéronautique, Mach, outils, Chargé de la fusion
Depuis 79	I.D. Consultants, Conseil d'entreprise

FRANCK Michel

ca Paris

Expert judiciaire depuis 1984

Rubrique nomenclature :

C01.24

ADRESSE

17, rue Henri Monnier - 75009 PARIS

Téléphone : +33(0)1 42 80 64 12

Télécopie : +33(0)1 42 80 64 12

Email : mgfranck@aol.com

Né le 20 août 1942

DIPLÔMES / FORMATION

Ingénieur diplômé de l'École Nationale Supérieure des Industries Chimiques (ENSIC)

Exécutive MBA-HEC (CPA)

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Consultant

DOMAINES D'INTERVENTION

Évaluation de préjudices

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Bâtiment, Travaux publics, Industrie

AUTRES TITRES

Président Honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

Président Honoraire du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Président de la Compagnie des Ingénieurs-Experts près la cour d'appel de Paris

GUTTIERES Lucien

ca Paris - CAA

Expert judiciaire depuis 2000

Rubrique nomenclature :

C01.10

ADRESSE

23 bis, avenue Niel - 75017 Paris

Téléphone : +33(0)1 47 63 98 53

Mobile : +33(0)6 03 20 10 46

Télécopie : +33(0)1 42 27 99 43

Email : lucien.guttieres@orange.fr

Né le 23 août 1949

DIPLÔMES / FORMATION

Ingénieur de l'École Centrale de Paris

DEA de Physique Mathématique, option Statistiques

Licencié ès Sciences Économiques, option Gestion

Financière des Entreprises

LANGUES

Anglais - Italien

PROFESSION

Ingénieur-conseil

DOMAINES D'INTERVENTION

Évaluation de risques

Évaluation de préjudices

Réclamation de chantiers

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Bâtiment, Travaux publics

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Groupe SGE (Vinci) de 1972 à 1995

DG de SGETPI IdF de 1985 à 1991

Directeur du Génie Civil de SOGEA de 1992 à 1995

Directeur Général de MONTCOCOL TP en 1996

Directeur du développement de TARMAC Construction

France en 1997 et 1998

AUTRES TITRES

Président Honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP)

Président Honoraire du Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP)

Président de la Compagnie des Ingénieurs-Experts près la cour d'appel de Paris

JACQUOT Guy

ca Paris

Expert judiciaire depuis 2000

Rubrique nomenclature :

D07, E09.02

ADRESSE

11, rue Leroux - 75016 Paris

Téléphone : +33(0)1 40 67 20 00

Télécopie : +33(0)1 40 67 74 14

Email : gjacquot@sorgemeval.fr

Né le 27 mars 1957

DIPLÔMES / FORMATION

École Normale Supérieure de Cachan

Agrégé d'Économie et Gestion

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Expert-conseil

Directeur Associé Sorgem Évaluation

DOMAINES D'INTERVENTION

Diagnostic d'entreprise

Évaluation de sociétés, de marques, de brevets, de savoir-faire et d'autres actifs incorporels

Analyse de marchés

Évaluation de préjudices commerciaux et financiers

Évaluation de préjudices associés aux incorporels, préjudice de contrefaçon, de concurrence déloyale, d'image

LOEPER Pierre

C. cass - ca Paris - CAA Paris

Expert judiciaire depuis 1982

Rubrique nomenclature :

D01.01, D01.02, D02

ADRESSE

140, boulevard Haussmann - 75008 Paris

Téléphone : +33(0)1 53 83 85 10

Télécopie : +33(0)1 42 25 66 21

Email : pierre.loeper@prorevise.fr

Né le 10 décembre 1945

DIPLÔMES / FORMATION

Ancien élève de l'École Polytechnique

Expert comptable

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Expert comptable

Commissaire aux comptes

DOMAINES D'INTERVENTION

Comptes annuels sociaux et consolidés, évaluation des entreprises, évaluation des préjudices

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

BTP

Industrie

Commerce

MAREUIL Gérard

C. cass - ca Paris

Expert judiciaire depuis 1981

Rubrique nomenclature :

B04.05, D03.01, D04.01

ADRESSE

6, rue du Mail - 75002 Paris

Téléphone : +33(0)1 40 88 30 17

Mobile : +33(0)6 07 36 11 18

Télécopie : +33(0)1 46 24 09 17

Email : gmareuil@noos.fr

Né le 24 juillet 1947

DIPLÔMES / FORMATION

Maîtrise ès Sciences Économiques

Diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris

Master of Business Administration (Columbia University)

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Expert - Conseil

DOMAINES D'INTERVENTION

Finance et évaluation de préjudices

Expertise de gestion

Évaluation d'entreprises et de droits sociaux

Propriété intellectuelle

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Édition - Publicité et marketing direct - Contrefaçon

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

GROUPE ROTHSCHILD (Société PLM) - Directeur adjoint du développement

PEAT MARWICK MITCHELL - Senior Consultant

CLUB FRANÇAIS DU LIVRE - Directeur général

SERI ACCel - Expert

NUSSENBAUM Maurice

C. cass - ca Paris - TA Paris

Expert judiciaire depuis 1983

Rubrique nomenclature :

D02, D03.01, D03.02, D07

ADRESSE

11, rue Leroux - 75116 Paris

Téléphone : +33(0)1 40 67 20 00

Télécopie : +33(0)1 40 67 74 14

Email : mnussenbaum@sorgemeval.com

Né le 19 février 1944

DIPLÔMES / FORMATION

HEC

Agrégé des Facultés de Droit de Sciences Économiques

LANGUES

Anglais

PROFESSION

Professeur des Universités

Expert financier

DOMAINES D'INTERVENTION

Diagnostic et évaluation d'entreprises, d'actions, d'actifs, incorporels et de marques, analyse de marchés, évaluation de préjudices financiers et commerciaux, produits dérivés financiers (options contrats à terme), opérations sur banque et bourse

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Banques, technologies de pointe, SSII, Internet, distribution, services, travaux publics

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Expert financier près la CA Paris

Président d'honneur de la Compagnie Nationale des Experts en Finance et Diagnostic

Expert en diagnostic d'entreprise près la cour d'appel de Paris

Expert en propriété industrielle près la cour d'appel de Paris

Expert près le Tribunal administratif de Paris

Membre de l'Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation

POISSONNIER Yves

Expert honoraire

C. cass - ca Paris - CAA Marseille

Expert judiciaire depuis 1982

Liste nationale depuis 1986

ADRESSE

181 bis, rue Lecourbe - 75015 Paris

Téléphone : +33(0)1 40 50 00 56

Télécopie : +33(0)1 40 50 00 85

Email : yves.poissonnier@m4x.org

Né le 24 janvier 1933

DIPLÔMES / FORMATION

Ingénieur diplômé de l'École Polytechnique de Paris

Diplômé de la Harvard Business School (M.B.A)

LANGUES

Anglais - Allemand - Espagnol

PROFESSION

Conseil d'entreprises

DOMAINES D'INTERVENTION

Diagnostic d'entreprises, plans de redressement

Évaluation d'entreprises et parts sociales

Expertise de gestion

Contrôle de gestion

Estimation de préjudices industriels, commerciaux, financiers

Litiges relatifs aux associés, dirigeants, représentants

Concurrence déloyale, contrefaçon

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Entreprises industrielles et commerciales, biens d'équipement,
biens de consommation, services

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1956 Secrétaire Général d'ELVINGER Publicité

1958 Adjoint au Directeur Général de l'Imprimerie
DESFOSSÉS-NEOGRAVURE

1965 Directeur Général de l'Imprimerie OBERTHUR

1969 Directeur Général de RICHIER (matériels de travaux
publics)

- 1971 Président Directeur Général de SAMOS et
Directeur Général de l'OSHYDRIQUE FRANÇAISE
et de la SA des FERMIERS RÉUNIS (toutes trois
du Groupe BEL)
- 1982 Conseil d'entreprises et Expert

PONTHUS Pierre

ca Paris

Expert judiciaire depuis 1998

Rubrique nomenclature :

D04.01

ADRESSE

58, avenue de Wagram - 75017 Paris

Téléphone : +33(0)1 40 65 01 74

Télécopie : +33(0)1 45 67 66 66

Email : sa.csd@dbmail.com

Né le 13 septembre 1940

DIPLÔMES / FORMATION

Ingénieur diplômé de l'École Centrale de Paris

Master of Science - MIT (Massachusetts Institute of Technology)

Diplômé de l'Institut des Entreprises (IAE) Paris

Auditeur IHEDN (40^{ème})

LANGUES

Anglais - Allemand

PROFESSION

Président Directeur Général de la SA Conseil Stratégie et Développement (CSD)

DOMAINES D'INTERVENTION

Administration et gestion d'entreprises,

Évaluation de préjudices économiques

Analyse de contrats commerciaux et bancaires

Études de positionnement produits /marchés / environnement concurrentiel

Montages financiers

Politique d'achat

Positionnement et rachat d'entreprises

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Espace, aéronautique, armement, télécommunications, énergie, banque, environnement industriel, aménagement territorial

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1967 Ingénieur Conseil SEMA (Société d'Économie et de Mathématiques Appliquées)

1969 Ingénieur attaché à la direction générale - BNP
1974 Directeur Division des Projets Internationaux - CCF
1978 Directeur Export chez DELACHAUX
1981 Directeur International ALCATEL & Administrateur
de 1983 à 1990

Parallèlement :

Chargé de mission auprès du Ministre du Commerce
extérieur et du Ministre de la Recherche

Consultant pour le secteur privé PME - PMI auprès du BIT
(Bureau International du Travail) à Genève, de l'ONUDI
(Organisation des Nations Unies pour le Développement
Industriel) et du PNUD (Programme des Nations Unies
pour le Développement)

AUTRES TITRES

Enseignement

Conseiller du Président de Paris V René Descartes
Professeur de finances internationales à l'IAE Paris
Professeur à l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris

Ancien président de l'Ordre National du Mérite (Section de Paris)
Ancien Conseiller du Commerce Extérieur de la France et
Administrateur du Comité National
Administrateur du MEDEF - Paris
Gouverneur du Lions Club Paris 2001-2002
Chevalier de la Légion d'Honneur

PUBLICATIONS

Ouvrage sur "*Les modèles de décisions dans l'entreprise*",
collection Themis

RAUSCH Françoise

C. cass - ca Versailles

Expert judiciaire depuis 1989

Rubrique nomenclature :

D04.03, D04.04

ADRESSE

16, rue des Martyrs - 75009 Paris
Téléphone : +33(0)1 40 23 91 09
Mobile : +33(0)6 21 31 00 22
Télécopie : +33(0)1 53 20 95 91
Email : francoise.rausch@gmail.com

Née le 18 avril 1947

DIPLÔMES / FORMATION

Maître ès Lettres
Diplômée de l'Institut Contrôle de Gestion, ICG
Certificat Marketing Strategy, Columbia University New York
Diplômée de l'Institut des Hautes Finances, IHFI

LANGUES

Anglais - Allemand

PROFESSION

Executive Director JCB Sales
Président JCB Sas
Gérant JCB Europe

DOMAINES D'INTERVENTION

Distribution commerciale
Études de marché
Concession, franchise
Évaluation de préjudices économiques et commerciaux
Concurrence déloyale, exécution des contrats

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Entreprises moyennes et importantes
Entreprises de distribution
Entreprises internationales

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1976 Directeur export - **JCB SA** (matériels de travaux publics)

- 1978 Directeur Marketing - **JCB SA**
- 1980 Directeur Général Adjoint - **JCB SA**
- 1989 Directeur Général - **JCB SA**
- 1997 Directeur Europe Afrique Moyen-Orient, Vente, Marketing, Distribution - **Case Europe** (matériels travaux publics)
- 2000 Vice-président Vente Distribution - **Case Europe**
- 2002 **JCB Sales** Managing Director - **JCB Europe**
Managing Director
- 2006 Executive Director - JCB Sales
Président - **JCB Sas**
Gérant - **JCB Europe**

Président de la Commission juridique de la FICIME (Fédération des entreprises Industrielles et Commerciales Internationales de la Mécanique et de l'Electronique)

Membre de l'Institut d'Expertise, d'Arbitrage et de Médiation

Membre de la CEACC (Compagnie des Experts Agréés par la Cour de cassation)

Membre de la Compagnie des Experts près de la cour d'appel de Versailles

ROMÉRO Jean-Michel

ca Versailles

Expert judiciaire depuis 1997

Rubrique nomenclature :

C01.06, D04.01

ADRESSE

18, avenue Custine - 95210 Saint Gratien

Téléphone : +33(0)1 41 40 15 15

Mobile : +33(0)6 14 16 70 01

Télécopie : +33(0)1 39 89 02 95

E-mail : romerojm@aliceadsl.fr

Né le 16 novembre 1940

DIPLÔMES / FORMATION

Maîtrise de Droit

École Supérieure de Métrologie (Technicien)

LANGUES

Anglais

DOMAINES D'INTERVENTION

Louage d'ouvrage, travaux d'entreprise, BTP France et International

Analyse de décomptes définitifs

Réclamations de travaux

Évaluation de préjudices, pertes d'exploitation et d'industrie

Bouleversement de contrats

Préjudices immobiliers

Pertes de jouissance

Domages de travaux

Recours pour sinistres assurés ou non

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Bâtiment, travaux publics, services, assurances, biens immobiliers,

services immobiliers, concessions de services publics

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Secrétaire général et dirigeant de sociétés du **Groupe**

Campenon Bernard

Dirigeant de sociétés du **Groupe Hariri**

AUTRES TITRES

Président de Chambre Honoraire au Tribunal de Commerce de Nanterre (1984-1995)

Arbitre

AUTRES EXPÉRIENCES

Tribunal de Commerce de Nanterre (Président de Chambre Honoraire)

Arbitre et Président de Tribunal Arbitral

Chargé des cours DESS Collectivités locales (Paris I)

Chargé de conférences DESS Droit Immobilier (Paris II)

PUBLICATIONS

"Droit et pratique des marchés publics de travaux "

(451 pages), Actualité juridique

Publications diverses journal : "Le Moniteur"

ROSTOKER Jean-Yves

ca Paris

Expert judiciaire depuis 1991

Rubrique nomenclature :

D04.01

ADRESSE

OCMI - Organisation Conseil Management International
10, rue Chardin - 75016 Paris

Téléphone : +33(0)1 42 24 62 62

Télécopie : +33(0)1 45 20 70 06

Email : jyrocmi@orange.fr

Né le 22 mai 1946

DIPLÔMES / FORMATION

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce, option
finance comptabilité

Diplômé d'études comptables supérieures

Licencié en Sciences Economiques

Master in Business Administration, Columbia

University, New York (Major in finance and marketing)

LANGUES

Anglais - Italien - Allemand

PROFESSION

Conseil d'entreprise - Associé gérant de OCMI

DOMAINES D'INTERVENTION

Évaluation des préjudices économiques, financiers et commerciaux

Évaluation d'entreprises - Actions & parts sociales

Évaluation d'apports

Pertes d'exploitation et perte de chance

Analyse de gestion

Expertise de minorité - Conflits d'actionnaires/associés

Stratégie d'entreprise & Analyse stratégique

Plan de redressement

Acquisition, fusion, cession d'entreprises & Garanties liées

Estimation de préjudices lors de l'inexécution des contrats

Faute de gestion

Concurrence déloyale

Analyse de marchés

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Entreprises ou groupes multinationaux d'origine anglo-saxonne
PME ou groupes français, industrie ou service
Métiers de la mode et du Luxe
Activités à contenu technologique et/ou en croissance rapide

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

Analyse financière chez PR & Associés, agent de change
Analyse marketing chez UNILEVER (USA)
Assistant du Président de DARTY- REAL (DARTY)
Consultant senior chez MMG – APAX /VIDEOMANAGEMENT
Vice-président Finance du groupe ELSCINT (imagerie médicale)
Directeur associé de OCMI (Conseil en développement des entreprises)

VERRECCHIA Laurent

ca Paris - CAA Paris et Versailles
Expert judiciaire depuis 2005
Rubrique nomenclature :
D04.01

ADRESSE

69, rue de Seine - 75006 Paris
Téléphone : +33(0)1 43 29 21 38
Télécopie : +33(0)1 43 29 21 38
Email : laurent.verrecchia@lvassociés.com

Né le 9 avril 1947

DIPLÔMES / FORMATION

Ancien élève de l'École des Hautes Études Commerciales
Master in Business Administration (Stanford Business School, California, USA)

LANGUES

Anglais - Espagnol - Allemand

PROFESSION

Consultant - Expert

DOMAINES D'INTERVENTION

Évaluation de préjudices commerciaux, industriels et économiques
Diagnostic d'entreprise, évaluation d'entreprises et de droits sociaux
Plan et évaluation d'entreprises nouvelles
Fautes de gestion, responsabilité de dirigeants, de banquiers
Négociation de contrats et de litiges contractuels (pénalités)

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Technologies de l'information (informatique, télécommunications)
Technologies nouvelles et avancées
Communication, contenu
Industries du luxe

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1969-70 Auditeur (KPMG)
1972-74 Consultant en stratégie et organisation
 (JPMA, émanation de Mc Kinsey)

1975-79	Secrétaire Général (Groupement Français d'Informatique - GFI)
1980-02	Cadre dirigeant ALCATEL LUCENT (France, Etats-Unis, Espagne, Singapour)
2002-05	Directeur Général Cabinet Buthurieux & Associés
2006	Cabinet Laurent Verrecchia & Associés

ZNATY David

C. cass - ca Paris - CCI

Expert judiciaire depuis 1984

Rubrique nomenclature :

E01.03, E01.04

ADRESSE

2 bis, avenue de Ségur - 75007 Paris

Téléphone : +33(0)1 40 65 04 06

Télécopie : +33(0)1 45 55 84 91

Email : dznaty@aol.com

Né le 12 décembre 1945

DIPLÔMES / FORMATION

Master of Science du Massachusetts Institute of Technology (MIT)

École Supérieure Nationale d'Informatique et d'Automatisation

LANGUES

Anglais - Espagnol

ENSEIGNEMENT

École Centrale des Arts et Manufactures depuis 1980

Enseignant : option Informatique 3^{ème} Année

Cours sur les Systèmes d'Information et sécurité

Professeur Associé

Université PANTHEON-ASSAS (PARIS II)

PROFESSION

Électronique et Informatique (matériel et logiciel - systèmes d'information)

SECTEURS DE QUALIFICATIONS PARTICULIÈRES

Médiateur et Arbitre

Membre du Collège Européen de Résolutions des Conflits

Président de la CEESD (Compagnie Européenne des Experts Judiciaires en Techniques Avancées et Systèmes Digitaux)

Président de la CEACC (Compagnie des Experts Agréés par la Cour de Cassation)

Président du MIT Club de France (Massachusetts Institute Technology)

CARRIÈRE PROFESSIONNELLE

1968	Analyse système et simulation de système à la société THOMSON CSF (radar, détection)
1969	Ingénieur systèmes à la Société d'Études et de Mathématiques Appliquées (SEMA/SIA), écriture de programmes de chargement et de contrôle du Control Data 6600 - processeur de commande numérique de machine-outil
1972	Professeur d'informatique à l'École Supérieure de Commerce de Paris et à l'ESLCA de Paris
1980	Responsable du Centre de profit de la CISI
1983-90	Directeur Général de la SGIP (filiale de PUBLICIS)
1990-2005	Président Directeur Général PUBLICIS TECHNOLOGY
2005-juin 2007	Président d'INGENICO (Systèmes de transactions et de paiements sécurisés)
Juillet 2007	Président de METAGENEX (domaine de Biotech)

